L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No. 73, rue de Chartres

Nouvelle-Orléans

Mercredi matin, 30 septembre

FEUILLETON.

LES AVENTURES DU CHEVALIER D'EON.

DEUXIÈME PARTIE.

Une conspiration à St-Pétersbourg

CHAPITRE III

(Suite).

Et général victorieux, par derrière d'Eon, au milieu d'un groupe menaçant de grenadiers et d'hommes de police, se traînaient piteusement enchaînés les prisonniers de l'échauffourée, les otages de la sécurité et de la justice souveraine.

C'étaient le gouverneur de la forteresse et le comte Panine, arrêtés par Woronzoff, d'Eon et leur escorte de soldats dévoués et d'officiers fidèles: le premier au moment où il arborait le signal frauduleux de la crue des eaux, et faisait tirer le canon d'alarme; le second, au moment où il répandait dans la foule l'or de la trahison.

Dans leur cortège, on eût pu remarquer encore, si tous les yeux n'eussent été absorbés par le spectacle de ces tristes héros de la conjuration, destinés sans doute à une prompte et sommaire expiation, le chevalier Douglas, toujours énigmatique, et Bourgogne toujours goguenard.

L'impératrice, en voyant d'Eon et en entendant la naïve exclamation échappée à Olga rougissante, n'avait pu s'empêcher de sourire. Bientôt, reprenant toute la majesté du rang souverain et toute la gravité des circonstances:

—Woronzoff, ordonna-t-elle, expliquez-vous. Que signifie tout cela?

—Que le comte Bestucheff aurait dû penser—répondit le chef intrépide de l'expédition dont le succès changeait si à propos la face des choses—qu'il ne suffit point, pour tromper une souveraine et pour ameuter un peuple, d'un coup de canon et d'un drapeau noir, et qu'une fausse inondation de la Néva est aussi facile à déjouer qu'à faire. Peuple! rassure-toi. Ce n'était qu'une fausse alerte, dont Sa Majesté va punir les auteurs. Hérauts! criez bien haut que la Néva coule toujours, domptée et inoffensive, dans le lit habituel, et que Dieu protège toujours ceux qui ont confiance dans sa justice et dans sa bonté!

Et pendant que les hérauts s'éloignaient, répandant partout, sur leur passage triomphant, la bonne nouvelle, le drapeau noir de la forteresse, signe fallacieux d'un péril imaginaire, était jeté à bas de son mât par le coup de hache d'un agile marin.

Il était remplacé aussitôt par l'étendard national que saluait une immense acclamation d'orgueil et de joie, partie de cent mille poitrines délivrées du cauchemar de l'inondation.

—Achevez, Woronzoff, dit l'impératrice; j'ai hâte de parler à mon tour, … j'ai besoin, pour cela, de tout connaître.

—Madame, répondit le comte Woronzoff en montrant le chevalier d'Eon qui se … modestement derrière lui, il est juste que celui qui a été à la peine soit à l'honneur. Parlez donc, monsieur le chevalier, et dites à Sa Majesté ce que, grâce à vous, j'ai pu faire.

Le chevalier s'avança vers l'impératrice, et sans … son impatience par ce bref et net récit, image fidèle d'une rapide action:

—C'est par le hasard sur la trace de la conspiration, mais au moment même où elle commençait à passer du plan à l'exécution, trop tard par conséquent pour prévenir Votre Majesté du danger … devant lequel elle était, … prendre conseil que de mon dévouement, et … de prendre les premières mesures nécessaires pour contrarier d'abord …

Mais cela n'a été sans peine. … avec le comte Panine, j'ai été assez heureux … pendant pour parvenir jusqu'au comte Woronzoff, qui veillait de son côté.

Nos indices réunis nous ont livré la clef du complot et des sinistres projets qu'il avait pour but de favoriser.

Aussitôt découvert, il a été déjoué. Dieu, qui protège les peuples, et qui garde les jours de Votre Majesté, nous a permis d'arriver assez tôt pour étouffer dans son germe une horrible catastrophe, et pour arrêter au passage quelques-uns des auteurs de cet exécrable attentat.

—Le principal auteur m'est connu, maintenant. C'est ma part, je la garde!

Elisabeth, en prononçant ces paroles avec toute la majesté du pouvoir absolu, … Bestucheff, qui se soutenait à peine, … dont l'impérieuse énergie … résistait à cette défaillance physique, … avec la résignation du fatalisme oriental, l'arrêt du sort contraire …

—Pour vous, messieurs, continua l'impératrice en … dans un commun sourire … bienveillance et de reconnaissance, … soient rendues! Et toi, peuple, … que je vous … pendant qu'ils …

L'impératrice … regard, dardait un tel geste sur la multitude … passant en quelques instants … les plus opposés, … ceux qu'elle … colère ceux qui l'avaient excités.

Woronzoff, d'Eon, furent acclamés, exaltés, hautement … d'une intervention qui avait prévenu de si grands malheurs, qui avait permis au monde de connaître ses véritables amis, ses véritables bienfaiteurs.

Le peuple russe exalte facilement et le Slave est le Saxon du Nord, c'est-à-dire qu'il est flatteur, habile au besoin, et qu'il a les … du tigre et les griffes du chat.

Quelques-uns, plus rusés et plus habiles, tournaient vers l'impératrice l'expression de leur … et se prosternant devant elle, baisaient dévotement ses pieds ou le pan de sa robe.

D'autres, enfin, n'avaient rien trouvé de mieux pour faire leur cour à Sa Majesté et à Woronzoff, que de prévenir leur vengeance et de déchirer sous leurs yeux Bestucheff et ses complices, … qu'ils s'étaient rués en les couvrant d'injures et de menaces.

La vie du chancelier et des prisonniers eût été en danger, malgré les efforts des soldats pour les protéger, si la voix de l'impératrice ne s'était fait entendre.

—Arrêtez! s'écria-t-elle, en fixant ces forcenés à leur place, d'un geste foudroyant. Malheur à qui touche à ma proie! C'est à moi de faire justice. Comte Schouwaloff, vous conduirez le comte Bestucheff et le comte Panine au château d'Oranienbaum. Ils auront là tout le temps de méditer, en attendant mes ordres, la statistique du flux et du reflux de la Baltique, et la liste des inondations de la Néva. Leur ami, le gouverneur de la forteresse, leur tiendra compagnie.

Le comte Ivan Schouwaloff, avec la … d'un homme qui sait … qu'on ignore qu'il est le favori d'une souveraine, s'avança vers le chancelier Bestucheff, dont il reçut l'épée, et qu'il alla rejoindre ses complices dans le groupe des prisonniers, où il fut enchaîné sans plus de ménagement qu'eux.

—Woronzoff, continua Elisabeth, vous êtes chancelier. Le premier acte de vos nouvelles fonctions sera de vous concerter avec … sur la réponse qu'il convient de faire aux loyales et agréables lettres de Sa Majesté le roi de France, qui m'ont été remises par son envoyé secret, M. le chevalier d'Eon.

Woronzoff et le chevalier s'inclinèrent respectueusement devant l'ordre flatteur que venait d'exprimer la bouche souveraine pendant que Bestucheff, un peu consolé de sa disgrâce par la satisfaction de ne pas s'être trompé au moins sur le déguisement et le but du chevalier d'Eon, disait à Panine …

—Je m'en doutais et je vous l'avais bien dit!

A ce moment aussi, Olga, le visage éploré, les mains jointes, se précipita aux genoux de l'impératrice, en criant à travers ses larmes:

—Ah! madame, grâce pour mon oncle!

Elisabeth la releva avec bienveillance, en lui disant:

—Je lui ai déjà, à cause de toi, fait grâce de la vie.

Et maintenant, ajouta-t-elle en voyant dans une corbeille apportée devant elle, sur son ordre, par un page plusieurs bourses remplies d'or, qui lui étaient remises par un maître des cérémonies, hérauts, faites largesse au peuple, et ajoutez à la nouvelle, déjà propagée par mon ordre, que la prétendue rupture des digues du Ladoga et la prétendue inondation de la Néva sont deux faits absolument controuvés et démentis, l'annonce de la disgrâce exemplaire de l'auteur de cette machination.

Les nouveaux messagers de la volonté souveraine suivirent leurs prédécesseurs dans une route beaucoup plus facile, à travers la foule calmée, rassurée, qui faisait fête à la semaine dorée répandue dans ses sillons, et qui accueillait la nouvelle de la destitution du chancelier Bestucheff avec une joie égale à la fureur dont elle … l'heure au seul nom de Woronzoff, maudit et béni à quelques minutes d'intervalle.

Les acclamations qui avaient suivi chacun des actes de la justice impériale étaient à peine calmées, que la musique des gardes, entonnant le chant national russe, donna le signal du départ.

… tête du cortège de l'impératrice devait … marcher les conspirateurs déçus qu'elle venait de punir; et c'était là certainement le plus dur de leur condamnation.

Pendant que s'organisait ce triste défilé d'infamie auquel l'impératrice, assise sur son trône, présidait avec la double satisfaction de Sa Majesté vengée et de sa vengeance accomplie, Bourgogne, qui avait le triomphe plus expansif, se faufila à travers la foule et les soldats, jusque derrière Bestucheff, pour faire parvenir à l'oreille de son persécuteur cette dernière ironie, cette dernière leçon: l'insulte du valet.

—Je ne suis pas fâché de voir ce bézard à pied, déclara-t-il en dépassant le condamné.

—Manche à manche! ajouta-t-il, en se frottant les mains, monsieur l'ex-chancelier.

Bestucheff détourna la tête et ne répondit pas.

Quelqu'un pourtant répondit pour lui. C'est le marquis de Valcroissant, qui avait tout entendu, et qui, dissimulant ses traits sous son chapeau rabattu et son collet de fourrures relevé, et serrant sur sa poitrine le portefeuille contenant les pleins pouvoirs de Bestucheff, le salua d'un coup d'œil d'intelligence et d'adieu en murmurant:

—Manche à manche, dis-tu, maraud; eh bien! à moi la belle!

Et il se perdit dans la foule.

Cependant, l'impératrice s'avançait lentement vers le dais porté par quatre dignitaires de la cour, sous lequel elle devait prendre la place d'honneur du cortège rentrant au palais.

Le chevalier d'Eon profita de la circonstance pour s'approcher d'elle et lui dire:

—Madame, puisque je dois repartir ce soir, il ne me reste plus qu'à solliciter de Votre Majesté mon audience de congé.

—Restez, prononça Elisabeth, et attendez mes ordres. J'ai puni, il me reste à récompenser.

Et elle s'éloigna majestueusement, pendant que le chevalier d'Eon prenait place à côté d'Olga, dont il serra furtivement la main, dans le cortège, salué partout sur son passage d'acclamations enthousiastes.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

(A continuer.)

☞ Beaucoup de nos plus anciens citoyens ne savent pas qu'il existe un aussi grand établissement, pour la vente des meubles que celui de Jos B. Hubbard dans cette partie de la ville.

Maison P. Mallard.—Dans les temps de crise on cherche le bon marché en tout et cela est trop naturel pour que nous y trouvions à redire. Mais quand on peut trouver unis au bon marché le goût et l'élégance, il est clair qu'il n'y a aucune raison pour ne pas le faire. Aussi ne saurions-nous trop engager les personnes qui ont à monter leur maison, à profiter de l'occasion extraordinaire que leur offre la liquidation de la maison P. Mallard. Elles pourront faire les choix les plus avantageux, dans son admirable assortiment de beaux meubles et d'objets d'art ou de fantaisie.

ADRESSE AU PEUPLE DES ETATS-UNIS

Nouvelle-Orléans, 22 Septembre 1874.

Les soussignés, membres d'un comité nommé à une réunion du comité des 70, du comité central d'Etat et du comité de paroisse, représentant l'opposition à l'usurpation de William Pitt Kellogg, chargés de préparer un exposé des récents événements en Louisiane et une adresse au peuple des Etats-Unis, soumettent respectueusement ce qui suit à votre impartiale considération.

Il a été démontré et porté à la connaissance du peuple par la publication dans tous les principaux journaux des Etats-Unis, que peu de temps après l'élection de novembre 1872, par l'acte illégal d'un juge de district des Etats-Unis, aidé et mis en vigueur par des soldats du gouvernement fédéral, envoyés pour cet objet de Pensacola à la Nouvelle-Orléans, la maison d'Etat avait été saisie pendant la nuit.

Une prétendue Législature, composée en grande partie des candidats battus, a été organisée et William Pitt Kellogg a été imposé au peuple de la Louisiane comme gouverneur, et C. C. Antoine comme lieutenant gouverneur, quand tous deux avaient été battus par de fortes majorités, comme cela résultait du dépouillement des retours officiels des votes donnés.

Sans entrer dans les détails, il suffit pour le moment de citer du langage du comité du Sénat des Etats-Unis du 20 février 1873, Report No 457, 42e Congrès, … session, page 41:

«Notre conviction est, en conséquence, amenée à la conclusion que si l'élection tenue en novembre 1872, n'est pas absolument nulle en raison de fraudes commises, McEnery et ses collègues aux fonctions d'Etat et les personnes certifiées comme membres de la Législature par le Bureau De Feriet, doivent être reconnus comme le gouvernement légal de l'Etat; … compte de tous les faits établis devant votre comité, il n'y a pas à sortir de l'alternative que le gouvernement McEnery doit être reconnu par le Congrès ou que le Congrès doit pourvoir à une réélection.»

Et à la page 45:

«… Sénat est disposé à ne pas aller au delà des retours officiels de l'élection, alors le gouvernement McEnery et sa Législature doivent être reconnus comme le gouvernement légal de l'Etat!»

Personne ne croit, personne n'a l'audace de prétendre que Kellogg et ses associés ont été élus, le fait étant établi par le compte réel des retours officiels des votes donnés, fait en présence du comité du Sénat, que McEnery, Penn et leurs associés avaient été élus, la seule question étant de savoir si cette élection était nulle à raison de fraudes.

Protestant, comme nous le faisons, que le comité du Sénat n'avait pas à s'occuper de cette question de fraude dans une élection d'Etat, … le gouvernement fédéral … les départements, était lié par les retours officiels des votes donnés, nous affirmons que le gouvernement McEnery a été légalement et loyalement élu.

Le comité du Sénat et le peuple des Etats-Unis … été généralement induits en erreur et sont arrivés à une fausse conclusion en admettant comme vraies les deux propositions suivantes:

1o. Que les votants de couleur en Louisiane dépassaient de beaucoup en nombre les votants blancs.

2o. Que les votants de couleur et les républicains blancs avaient voté en masse pour la liste Kellogg.

1o. Le recensement de 1870 a été fait pendant les mois de juillet et d'août, au moment où il est connu que des milliers de blancs sont absents de l'Etat pour leurs plaisirs ou pour leurs affaires. Les gens de couleur n'ont ni les moyens ni le désir de voyager; et ce recensement, tout en pouvant donner des renseignements exacts sur la population de couleur, n'est pas un exposé correct en ce qui concerne la population blanche.

Ce recensement indique qu'il y avait en juillet et août 1870

Blancs du sexe masculin	183 031
Gens de couleur do	178 784
Excédant de blancs	4 247
Sur le nombre de blancs il y en avait au-dessus de 21 ans	87 066
Sur le nombre des gens de couleur il y en avait au-dessus de 21 ans	86 913
Excédant de blancs au-dessus de 21 ans	153

Par une règle arbitraire, les compilateurs du recensement ont classé parmi les gens au-dessus de 21 ans toutes les personnes dont l'âge était inconnu. On sait que presque tous les blancs au-dessus de l'âge de puberté sont capables de dire leur âge, de sorte que peu de blancs auront été mal classés.

Tandis que beaucoup de nègres ne peuvent donner un renseignement exact sur ce sujet. Très peu de blancs au-dessous de 21 ans ont donc été classés au-dessus de cet âge, tandis que beaucoup de nègres au-dessous de 21 ans auront été classés au-dessus de 21 ans, par suite de leur ignorance sur leur âge.

Ce recensement a été fait sous les auspices d'un parti républicain, et on n'allègue pas qu'il ait été injuste pour la population de couleur ni qu'il ait diminué la force numérique de cette race, composée des amis et adhérents de ce parti.

Il donne les chiffres suivants:

Population de couleur	364,210
do. blanche	362,065
Excédant de la population de couleur	2,145
Blancs	183,031
Blanches	179,034
Excédant de blancs	3,997
Femmes de couleur	185,426
Hommes do.	178,784
Excédant de femmes de couleur	6,642

Cette disparité dans les deux sexes des deux races respectivement, montre que si la proportion de un à cinq est une base correcte pour l'évaluation du nombre des votants de la race blanche avec son excédant de 3,997, une proportion différente doit être prise pour fixer celui de la race de couleur avec son excédant de 6,642 femmes.

Comme faisant partie de l'historique des événements et comme preuve de notre situation désespérée, nous insérons ici un appel au président des Etats-Unis par le comité de 70, appel qui lui a été envoyé par télégraphe le 9 septembre 1874, dont on n'a tenu aucun compte et qui, nous avons lieu de le croire, a été supprimé et n'a jamais pu passer sous les yeux du Président.

Nouvelle-Orléans, 9 septembre 1874.

A son Excellence U. S. Grant, président à Washington, D. C.

Monsieur,

Par ordre du comité des 70, dont je suis président, je vous soumets les résolutions et l'appel suivants, adoptés à une réunion hier soir.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement,

R. H. Marr.

Président du Comité des 70.

Nouvelle-Orléans, 8 sept. 1874.

Résolu que ce comité, au nom des conservateurs de la Louisiane, adresse l'appel suivant au Président des Etats-Unis.

A Son Excellence U. S. Grant, Président des Etats-Unis d'Amérique.

Le Comité des 70, corps qui représente pleinement les Conservateurs de la Louisiane, se référant à votre ordre récent qui place une partie des armées des Etats-Unis sous la direction du département de la justice, pour être employé dans cet Etat et d'autres Etats du Sud, vous rappelle respectueusement que le peuple de cet Etat, que nous avons l'honneur de représenter a, après deux ans de lutte contre le pouvoir de ce qu'il considère comme une odieuse usurpation, été, par votre action et par l'inaction du Congrès, renvoyé au scrutin comme étant le seul remède à ses difficultés.

L'élection prochaine a donc plus qu'une importance ordinaire. Les chances sont contre les masses conservatrices, bien qu'elles aient une majorité indubitable, puisque le mécanisme de l'élection est dans les mains du gouverneur de fait, mécanisme arrangé avec soin par lui et ses coadjuteurs dans le but exprès de renverser la volonté populaire. Les conservateurs, néanmoins, croient qu'ils pourraient surmonter même ces avantages au moyen d'une organisation complète et de la plus grande vigilance. Vous pouvez donc imaginer avec quelle surprise cette communauté a reçu la nouvelle que vous aviez placé les troupes qui doivent être envoyées parmi nous, à la disposition de l'avocat-général des Etats-Unis, dans le but d'assister le marshall de ce district (S. B. Packard) à exercer des poursuites contre notre population.

Sans la moindre intention de manquer de respect et mûs par un sentiment de devoir public, nous nous permettrons de vous rappeler que dans l'opinion du peuple de cet Etat, et, nous le croyons, de tout le pays, que cette opinion soit ou non fondée, le gouvernement actuel de la Louisiane doit sa funeste existence en grande partie à l'encouragement et à l'appui actif de l'avocat-général lui-même; et que le marshall, à qui le contrôle des troupes est réellement remis, a été un de ceux qui ont le plus activement pris part aux manœuvres judiciaires et politiques au moyen desquelles l'usurpation a été créée; qu'il a été depuis l'ami et l'appui du gouverneur de fait; qu'il était le président de la dernière Convention républicaine dans cet Etat, dont les candidatures au Congrès et aux autres emplois sont actuellement devant le peuple; qu'il est, maintenant, comme il a été depuis plusieurs années, président du Comité central d'Etat du parti républicain de la Louisiane, et qu'il est, en conséquence, lié comme un homme de parti plein d'amertume, à combattre les droits des Conservateurs.

Avec les troupes fédérales sous les ordres du président du Comité Central d'Etat du parti républicain, il est manifeste qu'une élection loyale est improbable, nous pouvons donc encore être déçus dans nos efforts pour obtenir le remède à nos maux.

Si nous comprenons bien les sentiments de notre population, elle n'a aucune objection à ce que vous envoyiez des troupes en Louisiane, pourvu qu'elles y viennent pour assurer le bon ordre et un exercice sincère de la franchise électorale par les blancs et les noirs, surtout quand le gouvernement actuel d'Etat n'ayant pas été choisi par le peuple, et n'ayant ni son affection ni sa confiance, s'est montré entièrement incapable d'administrer les affaires de l'Etat et d'y maintenir l'ordre.

Mais nous protestons sincèrement contre la mise des troupes en Louisiane, à la veille d'une élection aussi importante que celle qui est proche, sous le contrôle des officiers civils, qui tous deux sont identifiés avec l'usurpation, et dont l'un est actuellement le président du comité central d'Etat du parti politique qui soutient l'usurpation. Nous en appelons à vous franchement et nous vous demandons: "est-ce juste?" Si vous voulez remplacer le marshall actuel de ce district et nommer quelqu'un qui ne soit identifié avec aucun parti et qui ait la confiance des deux (et on peut facilement trouver des hommes remplissant ces conditions), nous ne ferons aucune objection à la venue des troupes en Louisiane dans le but de maintenir la paix et de garantir une élection loyale.

La classe de la population que nous représentons, n'a rien à gagner par le désordre mais a tout à y perdre. Si vous considérez de votre devoir, en vertu de la loi, d'employer des troupes ici, il nous semble que la justice exigerait qu'elles ne fussent pas placées, ni directement, ni indirectement, sous le contrôle d'un marshall qui est un homme de parti, qui est un défenseur actif de l'usurpation, et le chef reconnu d'un des partis engagés dans la lutte.

Signé: R. H. Marr,

Président du comité des 70.

Pour démontrer l'intention primitive de l'usurpation de Kellogg de manipuler l'enregistrement et l'élection de façon à assurer le succès au parti radical, nous soumettons l'analyse suivante des conférences qui ont eu lieu entre le gouvernement légal de McEnery et Penn et le gouvernement usurpateur de Kellogg:

Jeudi le 17 septembre, un citoyen est venu à la maison d'Etat, disant que Kellogg et d'autres individus de son parti désiraient avoir une entrevue avec McEnery, Penn, et d'autres personnes de leur parti, dans le but d'assurer le maintien de l'ordre et de la paix.

C'est un fait acquis à l'histoire que le peuple de la Louisiane a fait appel au Président des Etats Unis pour être délivré de l'usurpation créée et établie par le pouvoir fédéral seulement et qu'il a été repoussé avec insulte par l'avocat-général; qu'il s'est adressé en vain au département législatif du gouvernement fédéral pour obtenir son secours dans deux sessions successives; qu'il a invoqué l'aide de la Cour Suprême des Etats-Unis pour … l'outrage commis contre ses droits par un juge fédéral inférieur, Durell, et que la Cour Suprême s'est trouvée sans juridiction et impuissante à prendre connaissance de la cause.

Il ne restait au peuple de la Louisiane qu'un seul espoir, et c'était l'espoir d'un remède partiel seulement.

Le terme du gouverneur est de quatre ans et le terme actuel expire en janvier 1877. Les fonctionnaires d'Etat ont le même terme et les sénateurs siègent quatre ans, mais la moitié sont élus tous les deux ans. A l'élection de novembre 1874, un Trésorier d'Etat, les membres de la Chambre des représentants et la moitié des sénateurs doivent être choisis avec l'addition de membres du Sénat pour remplir les vacances qui peuvent résulter de décès ou autres causes. De sorte que le plus que nous pouvions espérer d'obtenir par l'élection était un Trésorier d'Etat et une majorité dans la législature.

La Constitution de la Louisiane soumet le gouverneur à une mise en accusation, mais elle exige les deux tiers des sénateurs présents pour une condamnation. Comme une moitié des sénateurs sont nommés pour le même terme que le gouverneur, l'élection par l'opposition à l'usurpation Kellogg de tous les membres du Sénat à élire en novembre, laisserait encore Kellogg et ses collègues au pouvoir, et le peuple resterait soumis à la continuation de cette usurpation jusqu'à l'expiration constitutionnelle du terme en janvier 1877.

Quelque partiel que fût le remède à espérer, le peuple de la Louisiane résolut de profiter de cette élection comme du dernier mode pacifique d'obtenir même une portion de ses droits, et une voix, si faible qu'elle fût, dans le gouvernement.

Comme preuve de cette détermination, nous référons aux procès-verbaux de la Convention d'Etat récemment assemblée à Baton-Rouge, à la formation des clubs politiques dans chaque ward de la ville de la Nouvelle-Orléans et dans chaque paroisse de l'Etat et à l'empressement mis par les citoyens à s'enregistrer comme votants.

La loi d'enregistrement actuelle, dont le passage par la législature dans la forme où elle a été promulguée, a été mis en question et n'est pas cru généralement, donne aux contrôleurs de l'enregistrement (*supervisors*) un pouvoir suprême, de façon qu'ils peuvent refuser d'enregistrer un citoyen ou effacer son nom des registres à leur gré et suivant leur bon plaisir, et aucune cour ne peut ou n'ose, sous peine d'une amende de $500, accueillir aucune demande pour faire respecter le droit d'un votant d'être enregistré comme tel.

Pour exécuter cette loi Kellogg a nommé comme contrôleurs de l'enregistrement ses adhérents politiques, dont plusieurs sont des gens de mauvais renom, et c'est ainsi que ce pouvoir effroyable, ce mécanisme qui a été imaginé et créé dans le but spécial de détruire la volonté populaire, a été délégué aux instruments même de l'usurpateur; et le résultat de l'élection peut être prévu, sans risque, en avance de la cérémonie oiseuse du scrutin.

Voyant l'impossibilité d'obtenir une expression sincère de la volonté populaire, avec la manipulation sans contrôle de l'usurpateur et de ses créatures, un certain nombre de citoyens, représentant la portion la plus respectable et la plus influente de la population de la Nouvelle-Orléans, sont allés trouver M. Kellogg et l'ont prié de choisir sur une liste de noms qu'ils fourniraient, des contrôleurs d'enregistrement pour agir conjointement avec ceux nommés par lui, de façon à pouvoir assurer aux deux partis un enregistrement impartial et une élection loyale, ce qu'il avait prétendu vouloir accorder. Il est presqu'inutile d'ajouter que cette demande a été traitée avec indifférence et que l'enregistrement frauduleux a été continué sous la direction de ceux qui avaient été nommés primitivement.

Il était difficile pour les citoyens naturalisés d'obtenir leur enregistrement et beaucoup de blancs, ayant clairement droit à être enregistrés, se sont vus refusés arbitrairement, tandis que les gens de couleur obtenaient des papiers d'enregistrement avec lesquels, dans certains cas, ils pouvaient voter dans plusieurs wards, et un équipage de gens de couleur d'un bateau à vapeur, qui se trouvait temporairement dans ce port, a eu la permission de grossir la liste des votants.

Pour mettre à l'épreuve le pouvoir des contrôleurs de refuser l'enregistrement, un citoyen ayant le droit de vote, qui avait été refusé, s'adressa au juge Hawkins, de la Cour supérieure de district, la seule cour ayant juridiction pour accorder un ordre de ce genre, et demanda un mandamus pour faire respecter son droit.

L'ordre a été refusé par le motif que la loi d'enregistrement interdit formellement aux cours d'intervenir, et c'est ainsi que le peuple de la Louisiane reste sans le moindre espoir ou la moindre possibilité d'un enregistrement loyal ou d'une élection loyale.

Comme preuve de ce qui précède, nous appelons l'attention sur un paragraphe des instructions émises par l'enregistreur d'Etat à ses subordonnés dans les paroisses.

"Vous avez pour instructions d'employer tous vos efforts pour provoquer un enregistrement complet de tous les votants républicains dans votre paroisse, et d'encourager et d'aider spécialement l'enregistrement des électeurs républicains blancs.

"Dans ce but vous garderez votre bureau ouvert à la maison de Cour pendant une période de temps aussi courte qu'il sera nécessaire, et ensuite vous vous transporterez dans les localités les plus habitées par les votants de couleur, et vous donnerez à l'avance (naturellement avec les plus grandes précautions) avis propre à faciliter leur présence au moment de l'ouverture des registres."

Si nous examinons l'enregistrement dans cette ville, nous voyons qu'avec dix mille votants de couleur qu'elle contient, plus de onze mille hommes de couleur ont été enregistrés dans les quinze premiers jours après l'ouverture des bureaux. Dans le septième ward plus de sept cents hommes de couleur ont été enregistrés, c'est plus qu'il n'y en a d'électeurs dans le ward. On a trouvé un nègre ayant en sa possession 27 certificats d'enregistrement qu'il s'était procurés en s'inscrivant autant de fois dans divers wards.

McEnery, Penn et six citoyens se sont réunis aux membres de l'autre parti dans le bureau du collecteur Casey. Plusieurs propositions ont été soumises et n'ont pas été acceptées, en raison de certaines objections de légalité et d'une autre nature aussi. La proposition finale a été faite par les conservateurs, en substance comme suit:

Que chacun des deux partis aurait une part égale dans le contrôle de tous les rouages de l'enregistrement et de l'élection, à savoir:

1.—Dans le bureau des retours.

2.—Dans le choix de l'enregistreur d'Etat et de ses commis.

3.—Dans le choix des assistants enregistreurs et de leurs commis.

4.—Dans le choix des commissaires d'élection et de leurs aides.

Il avait été entendu que l'enregistrement et l'élection seraient tous les deux dirigés par un bureau de contrôle, (advisory board,) composé de deux membres de chaque parti et le choix s'était arrêté pour le cinquième sur un républicain acceptable aux deux partis; mais pour la question la plus importante, relativement au bureau des retours, ou bureau de dépouillement de scrutin (canvassing board), les conservateurs ont demandé que trois des membres du bureau soient requis de donner leur démission, les conservateurs en choisissant deux, les radicaux deux, et le cinquième devant être désigné d'un commun accord par les deux partis, de la même façon que pour le bureau de contrôle.

Les républicains repoussèrent cette proposition; ils ne voulaient accorder que deux membres du bureau aux conservateurs. Le comité se retira. Quand on saura que les cinq membres qui composent le bureau de retours sont des chefs républicains et qu'ils occupent des places sous le gouvernement Kellogg, on verra que la présence de deux conservateurs n'empêcherait pas que le bureau fût sous le contrôle absolu des trois républicains.

Le bureau actuel se compose de Longstreet, Casanave, J. Madison Wells, Anderson et A. J. Kenner, bien que la loi déclare expressément que le sénat fera des choix dans les différentes organisations politiques. Cette composition est une violation flagrante de la loi et prouve que le parti Kellogg est décidé à repousser toutes les propositions raisonnables du peuple, qu'il est décidé à profiter des odieuses lois d'enregistrement et d'élection pour tromper le peuple et le frustrer du résultat de l'élection.

Il faut se rappeler que le bureau de retours a le droit de rejeter le vote d'un ward ou d'un precinct quelconque, sur serment de trois citoyens déclarant qu'il y a eu fraude ou intimidation; qu'il peut, à l'avenir comme il l'a fait dans le passé, déclarer élus les candidats qui n'auront eu qu'une minorité des votes donnés; que la Cour Suprême de la Louisiane a décidé que le bureau de contrôle n'est pas sujet au contrôle judiciaire et que la promulgation par ce bureau, du résultat d'une élection est absolument concluante; de sorte qu'elle ne peut être reconsidérée ni mise en doute par aucun tribunal. On comprend maintenant l'importance du rejet de la proposition.

Ajoutons, pour mieux exposer le pouvoir écrasant dont le bureau est revêtu, que la Cour Suprême a déclaré qu'il ne saurait exister de titre à une place élective en Louisiane autrement que par la promulgation du bureau.

Et, ici, il est important de dire quelques mots d'un corps connu sous le nom de "Ligue Blanche," sur lequel on a fait au dehors les rapports les plus grossièrement faux.

On doit se rappeler que les milices blanches de la Nouvelle-Orléans ont été débandées, que leurs armes leur ont été enlevées, et qu'une milice composée exclusivement de nègres a été organisée pour les remplacer. Par une loi infâme, la police métropolitaine, pour le soutien de laquelle une taxe énorme est levée sur la ville exclusivement, a été retirée du contrôle du maire et soumise aux ordres du gouverneur seul. Ce corps a été employé à intimider et à effrayer les citoyens, à garder les résidences et les personnes de fonctionnaires peureux et à exécuter des … dans les paroisses, dès qu'un … politique l'a rendu nécessaire.

Les blancs de l'Etat privés ainsi de tous moyens de …, et en outre, menacés par une … formidable des noirs … le commandement de … sans scrupules, … dans une guerre … qu'ils étaient anxieux d'éviter, … de leur part … des gouverneurs d'Etat et fédéral, … pour lesquels ils étaient tout à fait … auxquels ils n'avaient d'autre titre que leur couleur; la manifestation dans leurs conventions d'un esprit de proscription contre les radicaux blancs et même contre d'honorables républicains qui avaient lutté pour leur affranchissement; leur arrogance croissante … ces bornes, … par eux … d'Etat, … des blancs … aux pieds; tous ces signes, … dans le programme de la "Ligue Blanche Crescent City" … nous apprirent … qu'il nous fallait nous y préparer ou consentir à nous laisser écraser.

En conséquence, avec l'espoir exprimé ouvertement et distinctement, qu'une union opportune et prolongée des blancs, comme race, et des préparatifs efficaces de leur part pour toute éventualité, pourraient arrêter les horreurs imminentes d'une guerre sociale, la Ligue Blanche fut formée, son objet étant comme cela était publiquement exprimé de rétablir un gouvernement honnête et intelligent dans l'Etat de la Louisiane et, au moyen d'une union avec tous les bons citoyens de maintenir et de défendre la constitution des Etats-Unis et celle de l'Etat, et de préserver et de protéger nos droits et les droits de tous les citoyens.

Mais pour revenir au sujet qui nous occupe: convaincus de l'impossibilité d'assurer un enregistrement loyal et une élection sincère, et que c'était le but arrêté de l'usurpateur de priver les blancs de l'Etat de la Louisiane du droit de porter des armes—droit qui leur est assuré par la constitution des Etats-Unis et qui, dans l'état présent des choses ici, est indispensable à leur protection personnelle—un mass meeting des citoyens de la Nouvelle-Orléans a été convoqué pour la matinée du 14 septembre.

A ce meeting, le plus nombreux et le plus respectable qui ait jamais été réuni dans les murs de la Nouvelle Orléans, des résolutions exprimant les injustices sans remèdes dont le peuple souffrait, ont été adoptées, et un comité de citoyens a été nommé pour aller trouver W. Pitt Kellogg et demander son abdication.

A midi et demi, le comité est allé pour voir M. Kellogg à la maison d'Etat, qui avait été déjà convertie par lui en un camp armé. Kellogg avait fui à la Douane, qu'il ne quitta que pour être réinstallé dans la maison d'Etat par les baïonnettes fédérales, et de la Douane il fit répondre par un membre de son état-major, refusant de recevoir le comité et de traiter avec lui.

Le comité fit son rapport en conséquence.

Instantanément et comme un seul homme, les citoyens se levèrent en armes.

Déjà dans nos rues et dans des magasins particuliers, des armes avaient été saisies, en plein jour, par la police qui s'en était emparée par la force et les avait retenues. Les propriétaires d'une partie des armes ainsi saisies s'étaient adressés à un tribunal compétent et avaient obtenu un ordre pour leur restitution. Les autorités de police désobéirent à cet ordre, et quand la Cour essaya de faire respecter sa dignité et la majesté de la loi par l'amende et l'emprisonnement pour mépris de Cour, W. P. Kellogg intervint et gracia les délinquants qui furent immédiatement relâchés.

Au moment du soulèvement populaire, un steamer était amarré en face de la station de police du troisième precinct; il avait à bord des armes et des munitions consignées à des particuliers. Une forte garde de la police métropolitaine, armée de fusils chargés et ayant des canons pointés, empêcha qu'on ne s'approchât du steamer et que ceux auxquels les armes appartenaient légalement ne les emportassent. Les citoyens, s'appuyant sur la Ligue—leur seul corps organisé—se rendirent sur la levée pour s'emparer de ce qu'ils avaient acheté.

A la tête de la rue du Canal, les métropolitains, commandés par le général Longstreet en personne, les interceptèrent et les attaquèrent. Les citoyens furent obligés d'accepter le combat, et cette garde prétorienne—si longtemps une menace—fut balayée; les restes de l'usurpation Kellogg—fuyards épouvantés d'un gouvernement abandonné—se mirent dans la Douane et ils trouvèrent une protection sous les plis du drapeau américain. On les laissa là.

Tout le monde sait le reste. Le gouvernement légal, choix du peuple, au milieu de réjouissances générales, entra sans opposition dans l'exercice de ses fonctions.

La joie était dans tous les cœurs et sur tous les visages. C'était une ère nouvelle de paix, de confiance et de prospérité. Les promesses consolantes de l'avenir faisaient oublier les douleurs du passé. Le bonheur ne fut pas de longue durée. Nous dûmes nous soumettre à la proclamation du Président; sur l'ordre de son général, nous mîmes bas les armes, nous nous retirâmes des places dont nous avions pris possession et auxquelles nous avions droit; nous rendîmes les arsenaux et les armes—prouvant ainsi que nous disions vrai quand nous déclarions que nous obéirions au gouvernement général.

Amis! concitoyens! Amis de la Liberté! nous vous adressons un dernier appel. Nous avons épuisé tous les remèdes pacifiques. Nous avions supporté tant d'humiliation, et cela si patiemment, qu'on en était venu à considérer notre résignation comme de la lâcheté. L'œuvre de désolation était accomplie, notre commerce était mort, l'agriculture languissait, les capitaux nous fuyaient, les impôts avaient fait de la propriété un fardeau écrasant au lieu d'un bienfait et, au milieu de notre misère, nous voyions, avec une indignation qu'il nous fallait contenir, des aventuriers, des banqueroutiers inconnus à la population, s'enrichir de nos dépouilles, se gorger des biens qui nous avaient été extorqués.

Dans notre désespoir et dans l'exercice d'un droit que nous croyons inattaquable, nous avons renversé une usurpation créée par la fraude et maintenue par la force. La puissance des Etats-Unis nous l'a de nouveau imposée, nous en a rendu les esclaves. La coupe des amertumes est pleine. Il ne nous reste plus qu'à nous incliner devant le sort, avec le consolant espoir que la grande nation trouvera, dans sa sagesse, le moyen d'apporter un soulagement à la malheureuse province.

R. H. Marr, Chairman.

J. Dickson Bruns,	H. D. Ogden,
Arch. Mitchell,	W. S. Pike,
H. H. Hyams,	Percy Nugent,
J. U. Payne,	J. B. Eustis,
John Phelps,	Jules Tuyes,
Félix Limet,	F. S. Goode,
Alf. Moulton,	Alfred Roman,
Jno. L. Adams,	M. Musson,
W. B. Schmidt,	J. B. Leffitte,
J. B. Wilkinson,	Thomas A. Adams,

W. A. Steven.

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer fin marcheur et à haute pression CAMELIA.

Capitaine Hanover,

partira, pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le MERCREDI, à l'arrivée du convoi de 7 heures du matin; le VENDREDI et le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin.

Le LUNDI et le JEUDI le bateau ira jusqu'à Fola Landing sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Retour: il quittera Old Landing le mardi et le vendredi, à 6 heures du matin; Madisonville tous les matins, … le dimanche et le mercredi …

Le CAMELIA ne fera pas des excursions régulières. Il partira tous les dimanches matins à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie et le mercredi à l'arrivée du convoi de 9 heures. Il sera de retour le soir.

Il ne sera positivement pas répondu … après le départ du convoi précédent celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite du mauvais état du wharf de Lewisbourg, le Camelia ne s'y arrêtera que quand le capitaine jugera qu'il est prudent de le faire.

COHEN H. SORIA, Agent.

11 mai. Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Excursions du Dimanche et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Le beau steamer … marcheur, CAMELIA, Capt. Wm. Hanover, fera régulièrement une excursion le DIMANCHE et le MERCREDI, à Mandeville, Louisburg et Madisonville, à dater de DIMANCHE, 17 mai. Il partira de l'extrémité du chemin de fer, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin et, le mercredi, à l'arrivée du train de 9 heures du matin. Il sera de retour à la Nouvelle-Orléans le soir du même jour, à temps pour le train de 7 heures et demie.

Prix du passage (aller et retour) $1.

COHEN H. SORIA, Agent.

Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

13 mai.

Départ régulier … SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,

J. W. Mason, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et … Bend, … Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux … rivière Yazoo, Tallahatchie et Sunflower … ligne Anchor qui fait les voyages … de Memphis, Caire et St. Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à … 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.

8 août—1m

Bateau Régulier du Grand Ecore.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, … de la rivière aux Cannes, Alexandrie, débarcadères Newman et Harlon et tous les débarcadères intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur FLETA,

capitaine M. C. …, commis Jos. C. Robbins, partira ainsi que ci-dessus, pendant toute la saison des basses eaux …

Pour fret ou passage, s'adresser à … AKE, Agents.

21 mai … rue du Camp.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h. P. M.

Pour Washington, Opelousas, … Port Barre, Simmesport, … Atchafalaya et tous les débarcadères sur la …

… ATHA,

H. H. Ernest, capitaine,

J. H. Schmidt, commis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

8 août—1m

Pour La Côte, Bâton-Rouge et Grosse Tête Landing

Le bateau à vapeur ST JOHN, capt. Jos. P. McElroy, … partira … tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: … tous les JEUDIS et DIMANCHES, … part de Donaldsonville et descend la côte, … tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage … MELANCON, … rue Conti.

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 6 heures P. M., et les VENDREDIS à 10 heures A. M.

HENRY TETE, … du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. RIVET.

18 juillet … rue Conti.

Pour Bayou Goula.

SELMA, A. DUGAS, capitaine, … commençant son service régulier le 8 octobre … Jours de départ tous les MARDIS et JEUDIS … retour … les MERCREDIS, VENDREDIS et LUNDIS …

Pour les Forts, la station de la Quarantaine, … toutes les habitations et tous les débarcadères. Le bateau à vapeur EMPIRE, capt. A. F. Jaufreau, Commis, A. C. Trémoulet, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il sera de retour à la Nlle-Orléans … LUNDIS et JEUDIS, vers trois heures de l'après-midi.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. FERNANDEZ & CO.

21 sept—1m No 12 de la rue Vieille Levée.

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Convent—… Le bateau à vapeur MARY IDA.

Capitaine A. J. …, commis J. F. Boyd et Jno. Reynaud, partira de la Nouvelle-Orléans, à dater du MARDI, 22 septembre 1874, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES, pendant le jour.

AGENTS DE L'ABEILLE

M. JUST COMAS, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses … Est Bâton Rouge …
WILLIAM … TRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe Coupée.
J. LANDRY, Maître de poste à Hermitage pour la paroisse de Pointe Coupée.
GEO. B. MAYER, Maître de poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibéria.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-poste, Plaquemines, paroisse Iberville.
J. MILLET, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
ALFRED GRADENIGO, St-Martinville.
VALERY THIBODEAUX, Pont Bréaux.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, …
F. F. …, …
A. NEVET, Vermillionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines (Iberville).
A. E. …, Moreauville (Avoyelles).
E. RICHELI…, Houma (Terrebonne).
SYLVAIN …, Maître de poste …
W. HUDSON, à Jeanerette, …
EDGAR DELERY, Baie St Louis (Miss.)

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres … décès … [illegible]
Montant reçu, intérêt et dividendes … [illegible]
Montant au crédit des profits et pertes … [illegible]
Montant payé sur … décès … [illegible]
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste, Loyer et Salaires … [illegible]

PASSIF.
Polices … "A" … [illegible]
Polices … "B" … [illegible]

ACTIF.
En caisse … [illegible]
Décès payés "non réclamé" … [illegible]
Chemin de fer de la Nlle Orléans et de Carrollton … [illegible]
Chemin de fer Canal et Claiborne … [illegible]
Banque d'Amérique … [illegible]
Banque Nationale Mutuelle … [illegible]
Dû sur assessements en voie de recouvrement … [illegible]
Meubles de Bureau … [illegible]
Effets et recevoir … [illegible]

I. S. MARKS, Président.
L. A. FOURNIER, Trésorier.
2 août et 9août.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides steamers de cette ligne favorite partiront … de New-York:
PEREIRE, …, samedi, 3 octobre.
SAINT-LAURENT, Lachesnez, samedi, 17 octobre.
VILLE-DE-PARIS, Danré, samedi, 31 octobre.

PRIX DU PASSAGE (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE: Première cabine, $125; Seconde cabine, $… Billets d'excursion à prix réduits. …

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, … Gallier Court, Lettre H. N. O.

LIGNE DE STEAMERS DU HAVRE — ET DE LA — NOUVELLE-ORLÉANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO,	CASTELLAR,
PELAYO,	CORTES,
RIVERA,	COLON,
QUEVEDO,	(d'autres en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard. Pour fret ou passage (excellents aménagements, bonne table, y compris le vin.) S'adresser à F. INGATE, agent, No 14 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans.

STEAMERS—LIVERPOOL Ligne d'Etat.

Il n'y a des obstacles à la barre ils sont évités par les bateaux allégés.

Tous les steamers de cette ligne sont neufs, … construits spécialement pour le commerce de la Nouvelle-Orléans, d'une grande puissance et d'une grande vitesse; ils sont commandés par les marins les plus habiles et les plus prudents. Il y a des salons et des chambres … pour assurer le confort de tous les passagers.

STATE OF LOUISIANA, … Lieut. Johnson, R. N. R.
STATE OF MINNESOTA, … Lieut George Hamlin, R. N. R.
STATE OF ALABAMA, … tonneaux,
STATE OF VIRGINIA, … capt. D. Flint.
STATE OF PENNSYLVANIA, … capt. Moodie
STATE OF GEORGIA, … capt. Knight
STATE OF NEVADA, … capt. L. Cowper
STATE OF FLORIDA, …
STATE OF INDIANA, … capt. Sadler

La compagnie émet des traites payables sur demande et qui peuvent servir dans toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe.

Elle vend des billets de retour (bons pour douze mois) et les billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe.

Des billets d'immigrants (payés d'avance) pour les personnes qui désirent faire venir leurs amis ici.

Elle donne des connaissements pour Brême, Hambourg, le Hâvre, Anvers, Rotterdam, Glasgow et d'autres points bien connus.

De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement.

Le steamer STATE OF ALABAMA, partira de son quai, … Bonded warehouse, …

N. B.—Les steamers de cette ligne partent aux jours indiqués.

Prix du passage de la Nouvelle-Orléans aux ports ci-dessous mentionnés: Salon. Inter. Ent. Liverpool, Glasgow, Belfast, Queenstown, Londonderry, Le Havre, Hambourg, Anvers, Rotterdam, … Paris, Brême, … Norvège, Suède, Danemark …

Les voyageurs partiront de la Nouvelle-Orléans … le SAMEDI, … New York, … le MERCREDI, l'octobre …

Prix du passage (y compris le billet du chemin de fer pour New York) …

A. K. MILLER & CO., Agents, Au No … de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

BRÊME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD … départ …

Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane, et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer des passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans: Chambres … $… en or. Entrepont … $…

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, au Hâvre ou à Brême: Chambres … $120 en or. Entrepont … $…

De la Nouvelle-Orléans à la Havane: Chambres … $… en or. Entrepont …

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, Au No 45 de la rue de l'Union.

HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeoise-Américaine.

Communication directe entre le Havre, Cherbourg, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Santander et de la Havane.

Les magnifiques steamers de la Compagnie, Germania, Capt. Winzen, Vandalia, Capt. Fauerd?, …

De Hambourg.	Du Havre.	De Santander	De la Nlle-Orléans.
	"Vandalia."		
Janv. 31	Fév. 3	Fév. 6?	Mars 11
	"Germania."		
Mars 14	Mars 17	Mars 2?	Avril 22

En partant de Hambourg, les steamers touchent au Havre, à Santander, à la Havane, et dans le voyage de retour ils touchent à la Havane, à Cherbourg, … et au Havre, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR. De la Nouvelle-Orléans à Cherbourg, ou à Hambourg: Première Cabine, $150—Entrepont, $…

Du Havre, de Hambourg, de Southampton, à la Havane ou à la Nlle-Orléans: Première Cabine, $…—Entrepont, $…

On peut obtenir des billets de passage du Havre, de Hambourg, de Southampton, de Santander, … aux soussignés.

Pour plus amples informations, s'adresser à WILLIAMS, RUPRECHT & CIE., … G. B. RICHARD & BOAS, Agents Généraux de Passage, 61 Broadway, New York.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants: KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON, …

Le steamer KNICKERBOCKER, Kemble, commandant, partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 3 octobre, à 8 h. M. … Passage … $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE.

On and after May 31, 1874.

Trains leave depot foot Canal street as follows: EXPRESS AND MAIL DAILY, at 8 a. m. COAST ACCOMMODATION TRAIN, DAILY (except Sunday,) at 2:15 p. m. Through night express daily, at 4 p. m.

Arrive: Coast Accommodation (daily except Sunday) at … a. m. Express and Mail daily at 2 p. m. Through night Express, daily at 11 p. m. The 4 p. m. express train will stop only at regular telegraph stations between this city and Ocean Springs.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, St. Louis and Charlotte.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

E. P. SHUTE, General Passenger Agent.

S. H. SCRANTON, General Superintendent.

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 31 Mai 1874.

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal, comme suit: EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures. TRAIN D'AGRÉMENT POUR LES VILLES DE BAINS, (tous les jours, excepté le dimanche) à 2:15 p. m. Express du soir tous les jours à 4 heures p. m.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans: Le train d'agrément, (tous les jours, excepté le dimanche) à 9:30 a. m. Express et malle, tous les jours, à 2 h. P. M. Express du soir, tous les jours à 11 h. p. m. Le train express de 4 h. p. m. ne s'arrêtera qu'aux stations télégraphiques régulières entre la Nlle Orléans et Ocean Springs.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, St. Louis et Charlotte.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

E. P. SHUTE, Agent-Général pour les passages.

S. H. SCRANTON, Surintendant Général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

DÉPARTS	ARRIVÉES
Express … 7:30 A. M.	Express … [illegible]
Malle … 4:00 P. M.	Malle … [illegible]

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST-LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No 24 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur Général.

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

DEPART.	ARRIVE.
Express … 7:30 A. M.	Express … [illegible]
Mail … 4:00 P. M.	Mail … [illegible]

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and information given at 24 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées près la Levée.

Excursions au Lac … aller et retour … Pour les enfants au-dessous de 12 ans … Pour la station de … 15 cents pour aller et autant pour le retour.

Les dimanches … partira toutes les demi-heures, des 2 heures de l'après-midi. Les passagers qui désirent s'arrêter … devront en prévenir le conducteur avant le départ du train.

S. H. SCRANTON, Surintendant général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane Occidentale et le Texas.

Le fret pour tous les points sur la route … tous les jours, excepté les dimanches …

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au … des rues Natchez et Magazine.

Il ne sera point reçu de fret après 4 heures.

CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans,

Au coin des rues Canal et Camp.

QUATORZIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1873:

Sur les risques d'incendie … [illegible]
Sur les risques de mer … [illegible]
Sur les risques de rivières … [illegible]
Total des primes … [illegible]
En moins—Primes non gagnées … [illegible]
Montant net des primes … [illegible]
Réassurances … [illegible]
Pertes par le feu … [illegible]
Pertes sur mer … [illegible]
Pertes sur rivières … [illegible]
Dépenses, taxes, etc. … [illegible]
Commissions des agences … [illegible]
Réduction (rebate) aux assurés … [illegible]
Intérêt semi-annuel sur le capital … [illegible]
Réservé pour sinistres non réglés … [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit: En caisse … Effets à recevoir … Bons de la ville … Actions de la Compagnie du gaz … Billets garantis … Primes en voie de recouvrement … Comptes en suspens … Primes d'agence … Mandats … Louisiana Cotton Factory … Propriété au coin des rues Canal et Camp … Autres propriétés foncières … Dû par des Compagnies d'assurance … [illegible]

Dépréciations … Valeur sur le marché, au comptant … [illegible]

PASSIF. Capital … Risques non expirés … Intérêt sur le capital, dû en février … Intérêts et dividendes non collectés … Effets à payer … Réclamations non réglées … Réserve de 2 1/2 pour cent sur les pertes … [illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé sous serment, par devant moi, ce 9 de janvier A. D. 1874.

F. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Au No 146 de la rue Gravier, Nlle-Orléans.

Le dividende—intérêt semi-annuel de cinq pour cent, dû le premier lundi de février, sera payé aux actionnaires à partir de la dite date.

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart,	M. Payne,
H. Gally,	Placide Forstall,
G. W. Babcock,	Aug. Reichard,
T. Bailly Blanchard,	H. Miltenberger,
A. Schreiber,	W. B. Schmidt,
Chas. Lafitte,	J. Tuyes.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DES — Marchands de la Nlle-Orléans,

No. 104, RUE DU CANAL.

VINGTIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1874, y compris les primes non expirées de l'année précédente:
Sur risques de feu … [illegible]
Sur risques de mer … [illegible]
Sur risques de rivières … [illegible]
Total des primes … [illegible]
En moins—primes non expirées … [illegible]
Total net des primes, le 31 mai 1874 … [illegible]

Pertes payées: Sur risques d'incendie … Sur risques de mer … Sur risques de rivières … Taxes, dépenses, intérêts … Réassurances, primes remboursées, profits et pertes … Réservé pour pertes non encore réglées … Bénéfices … [illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit: Propriétés foncières … Bons de la ville … Actions de banques et de chemins de fer … Billets garantis par hypothèque … Billets garantis … Effets à recevoir … Primes en voie de recouvrement … Bons de l'Etat … Actions d'assurance … Actions du Vallette Dry Dock Comp. … Actions du Levee Steam Coton Press … Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company … Bons hypothécaires du Turners Association … Bons hypothécaires du Odd Fellows Hall … En caisse … [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi, le 5 juin 1874.

F. CHS. CUVELLIER, Notaire Public. Au No 146 de la rue Gravier.

L'intérêt habituel de dix pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.

— DIRECTEURS —

P. Maspero,	M. Puig,
D. A. Chaffraix,	D. Mc Coard,
P. Fourchy,	J. M. Allen,
L. F. Generes,	S. L. Relf,
M. W. Smith.	Chas. Lafitte,

J. J. Fernandez.

VINGT-CINQUIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

22 Mai 1874.

Les Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1874:

Primes d'incendie … [illegible]
Primes de mer … [illegible]
Primes des rivières … [illegible]
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées … [illegible]
Pertes payées et évaluées: Sur risques d'incendie … Sur risques de mer … Sur risques de rivières … [illegible]
Taxes, escompte au lieu de participation, intérêt du capital, dépenses, escomptes, etc. … [illegible]
Bénéfice net … [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit: Effets à recevoir … Prêts sur bons et hypothèques … Prêts sur … Propriétés foncières … Bons de la ville, actions de banques et autres … Réassurance en voie de recouvrement … [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, par devant moi, ce 22 mai 1874.

W. E. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu que après le paiement d'un quatorzième intérêt semestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, un DIVIDENDE de VINGT CINQ pour cent sera payé, COMPTANT à dater du … juin … aux ayant droit …

— DIRECTEURS —

Thos. A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	A. G. Ober,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
B. M. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jos. M. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer,	Jos. S. Wolfe,
B. R. Post,	A. Levi,
Edward Pilsbury,	Jno. H. King,
Chas. E. Slayback,	F. …
David Wallace,	J. A. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE … $300,000

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL. Année 1873.

Montant des primes de l'année … [illegible]
En moins—Risques non expirés et primes remboursées … [illegible]
Montant net des primes; Escomptes et intérêts … [illegible]
Pertes payées, réassurances et pertes non réglées … [illegible]
Dépenses générales et taxes … [illegible]
Réserve et dividende sur actions … [illegible]
Bénéfice net … [illegible]

ACTIF de la Compagnie estimé aux taux du marché: Bons, actions, prêts et billets à recevoir … En caisse et primes en voie de recouvrement … Total de l'actif … [illegible]

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 21 janvier 1874, après avoir mis de côté, pour la réserve, $10,000 prises du montant net des primes de cette année, et avoir payé dix pour cent de dividende aux Actionnaires, ont résolu de payer, comptant, un dividende de dix pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1873.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1874—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	G. M. BAYLY,
R. BISCOE,	JAMES BYRNES,
L. N. MARKS,	J. L. HARRIS,
CHAS. MACREADY,	LIONEL C. LEVY,
W. E. SEYMOUR,	W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER,	L. ALLOIS?,
J. WEISS,	R. T. TORIAN,
R. W. TAYLOR,	SCOTT McGEHEE,
J. C. MORRIS,	ISAAC L. HAAS.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de rivière et de mer, aux conditions les plus favorables. … Bureau, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

THE LABORING HOMESTEAD and Co-Operative Association of Louisiana.

OFFICIERS:

ARISTIDE GERARD … Président
EMILE DEBUYS … Vice-Président
DUSSAU HALPHEN … Secrétaire
ULGER LAUVE … Trésorier

BUREAU DES DIRECTEURS:

Jules Tuyes,	Jean Langles,
Alphonse Tertrou,	Deuville L. Kerman,
J. Cyprien Ricard,	Wm. B. Schmidt,
Chas. Nathan,	Emile DeBuys,
Aristide Gerard.	

COMITÉS: Organisation—E. DeBuys, J. Tuyes, C. Nathan. Finances—A. Tertrou, J. Tuyes, D. L. Kernion. Terres et Fermes—A. Tertrou, D. L. Kernion, F. C. Ricard. … W. B. Schmidt, E. DeBuys, J. Langles. … E. DeBuys, J. Tuyes, Charles Nathan.

BUREAU DE L'ASSOCIATION: Touro Building, au pied … Canal …

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'Abeille (édition quotidienne, $… par an; édition hebdomadaire, $3). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement …

Commercial Insurance Company of New Orleans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PASSIF.

Primes de l'année expirée le 31 mars 1874: Incendie … Mer … Rivières … [illegible]
En plus, risques non expirés le 31 mars 1873 … [illegible]
En moins, primes non expirées le 31 mars 1874 … [illegible]
Payé, pertes par l'incendie … Payé, pertes sur mer … Payé, pertes sur rivières … [illegible]
Payé, réduction (rebate) … Payé, réassurances … Payé, primes remboursées … Payé, taxes … Payé, dépenses … Payé, loyer … Payé, dépenses, salaires, etc. … Payé, dividendes … [illegible]
En moins, profits et pertes … Bénéfice net … [illegible]

ACTIF.

Effets à recevoir … Obligations … Actions Harlem … Bons de la ville … Effets en voie de recouvrement … En caisse … [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1874.

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER R. …, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment, par devant moi, ce … avril 1874.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu … dividende de QUINZE POUR CENT sur le capital de la compagnie …

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL — DE — Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les risques non terminés de 1872 … [illegible]
Primes sur les Risques de feu … [illegible]
Primes sur les Risques de rivières … [illegible]
Primes sur les Risques de mer … [illegible]
Moins les primes … [illegible]
Primes nettes pour l'année 1873 … [illegible]
Pertes payées durant la même période: Sur les Risques de feu … Sur les Risques de rivière … Sur les Risques de mer … [illegible]
Réassurances … Taxes … Réduction au lieu de … Dépenses et Profits et Pertes, … Intérêt dû au … [illegible]
Montant net … [illegible]

La Compagnie possède l'actif suivant: En caisse … Effets à recevoir … Effets à recevoir sur primes … Effets à recevoir en recouvrement … Propriétés foncières … Bons de l'Etat … Bons de la Ville de la Nouvelle-Orléans … Actions de Banques … Actions de la Compagnie du Vallette Dry Dock … Actions du Harbor Protection Company … Bons de la Grand Lodge … Bons de la Mechanics and Agricultural Fair Association … Comptes suspendus … [illegible]

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

… BROTHER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et … devant moi … de janvier, A. D. 1874 …

ANDREW HERO, Notaire Public.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre — Les RISQUES D'INCENDIE DE MER ET DE RIVIERES.

Aux plus bas prix … Tarif.

A. KIMBALL, Président.

CHAS. ENGSHELL, Vice-Président.

GEO. STROHM, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues … [illegible]
Pertes par incendie, … mer et rivières payées … [illegible]
Réassurances, … dépenses, etc. … [illegible]
Total de l'actif … [illegible]

DECLARE. Intérêt sur le Capital payé, … pour cent … Dividende sur le Capital payé … Dividende sur Primes payées …

DIRECTEURS:

Henry Abraham, A. Kimbell?, Louis Schneider, A. Miller Bader?, W. S. Schmidt, H. A. Baumgarten, …, Isaac Scherck, … C. H. Miller, J. M. Schwarz, …, A. L. Stein, Louis Schwarz, H. Pohlman, E. Wedemeyer, … P. Rasch, R. Wildermann …

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires … 1874.

RESSOURCES. Prêts et Escomptes … Tiré au delà des dépôts … Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation … Autres actions, bons et hypothèques … Dû par des agents de réserve … Dû par des banquiers … Immeubles … Autres Propriétés foncières … Mobilier et installations … Dépenses courantes … Taxes payées … Primes … Echanges pour la Chambre … Billets d'autres Banques Nationales … Petite Monnaie … Espèces … Billets Legal Tender … [illegible]

PASSIFS. Capital payé … Surplus … Escomptes … Change … Intérêt … Circulation Nationale … Dividendes non-payés … Dépôts Individuels … Chèques Certifiés … Dû à des Banques Nationales … Dû à des Banques d'Etat … [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Mitchel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans … déclare solennellement que le rapport ci-dessus est vrai …

JOSEPH MITCHEL, Caissier.

Signé sous serment … 1874.

JULES … Notaire Public.

Exacts:

P. FOURCHY,

E. A. KIMBALL?,

A. W. BOSWORTH,

Directeurs.